



DEVOIR DE MÉMOIRES

Madame le Maire et son Conseil Municipal vous convie à participer à la **Commémoration de l'Armistice** du



Samedi 11 Novembre 2023 à 10h45

Rassemblement square des Anciens combattants

Lectures et hommages

Appel des Morts pour la France et dépôt de gerbes

A l'issue de la cérémonie commémorative, moment de partage, de souvenirs, de convivialité

Salle de la Mairie

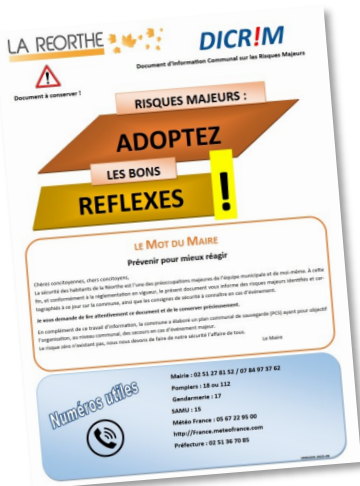
SÉCURITÉ - RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le **PCS, Plan Communal de Sauvegarde**, est un outil destiné à planifier et organiser les actions des acteurs communaux de la gestion des risques en cas d'événements majeurs naturels, technologiques, sanitaires... Il a pour objectif, l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le PCS mis en place en 2014, **avait besoin d'être actualisé, au regard de l'évolution de la population, des changements climatiques et des nouveaux locaux communaux.**

Plans, organigramme, procédures, fiches missions, annuaires, référents de quartiers,... ont été mis à jour. Cette révision a été adoptée par le Conseil Municipal le 12 Septembre 2023.

Du PCS découle un document, le **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**. Ce document répertorie les risques communaux majeurs : vents violents, transport de matières dangereuses, séismes et ruptures de barrage. Il vous donne aussi **les bons réflexes** à avoir en cas de situation extrême et identifie, sur une cartographie, les lieux stratégiques en cas de risques majeurs. Enfin et surtout, il informe la population des moyens déployés pour vous avertir en cas de déclenchement du PCS.



CRÉATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Lors de sa séance du 12 septembre, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire de créer un **Conseil Municipal des Enfants (CME)**.

La démarche présentée a été accueillie très favorablement par les deux écoles.

Responsabiliser les jeunes, en leur permettant d'être les porte-paroles de leurs camarades, leur apprendre à exprimer leurs idées, échanger, débattre, argumenter et développer chez eux une citoyenneté active, tels en sont les objectifs.



Le CME rassemblera **six élèves de CM1-CM2**, filles et garçons, habitants de la Réorthé, scolarisés dans l'une des deux écoles et ayant l'autorisation de leurs parents ou de leurs responsables légaux.

Le CME sera sous la présidence de Madame le Maire, accompagnée des élus référents : Maryline DASSOT, Marina AUBRY, Julien BENIT, Christophe FORTIN et Michel REMPILLON. **Une réunion de présentation se tiendra le 9 novembre** en Mairie pour les enfants et avec les enseignants. Les élections auront lieu le **27 janvier 2024**.



VIE COMMUNALE

UN ESPACE MULTISERVICES EN CREATION

En **Juin 2021**, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée réalisait une étude de faisabilité pour l'implantation d'un commerce Multiservices avec une enquête à la population permettant de mieux cibler et mieux apprécier les comportements d'achat et les attentes des Réorthoais.

92% de la population a répondu favorablement pour l'implantation d'un commerce.

Afin de répondre aux attentes des Réorthoais, **la parcelle et le bâtiment « Ex Helitys » situés sur la ZA du Champ Marotte** ont été choisis pour cette nouvelle destination.

L'emplacement présente une situation géographique idéale à un carrefour et central, pour l'ensemble de la population habitant sur nos 4 bourgs et nos 13 villages.

Un **Espace Multiservices** qui, dès novembre, accueillera un **kinésithérapeute**.

Dans cette dynamique de SERVICES à La POPULATION, c'est l'arrivée de la **Supérette « API »** qui viendra compléter l'offre communale très prochainement.



LE CIMETIERE : UN NOUVEAU REGLEMENT

Le **règlement intérieur** du cimetière datant du 21 février 2013, a nécessité une nouvelle rédaction avec les évolutions de la législation funéraire, des pratiques et des modes d'inhumation. Cette mise à jour a été adoptée lors du **Conseil Municipal du 12 septembre 2023**.

Les tarifs ont également été remis à jour.



Les cavurnes étant toutes concédées, le Conseil Municipal valide un nouvel aménagement à proximité du site cinéraire pour y proposer **26 concessions pour y accueillir des cavurnes**. **Le nouveau règlement est à votre disposition en Mairie, sur le site internet et est affiché au cimetière.**

Pour toute question, les agents en Mairie restent à votre disposition.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'après la période de la Toussaint et les premières gelées, les agents aux espaces verts sont autorisés à retirer les chrysanthèmes présents sur chaque tombe pour permettre le bon entretien du cimetière.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

DIVAGATION DES ANIMAUX



Face à une recrudescence de chiens errants en particulier, Madame le Maire a pris un arrêté en date du 01/08/2023 pour malheureusement encadrer et rappeler les responsabilités des propriétaires d'animaux en divagation.

Il est rappelé que la divagation des chiens est **interdite** sur la voie publique, conformément au Code Civil Rural.

Chaque propriétaire a l'obligation de maintenir son animal dans l'enceinte de sa propriété par tout moyen adapté à sa disposition. **Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés doivent être identifiables et tenus en laisse et muselés le cas échéant.**

Les propriétaires concernés pourront être passibles de contraventions et de poursuites, conformément à la loi notamment en cas de troubles.

ENTRETIEN DES HAIES ET BUISSONS



En 2022, dans le cadre du déploiement de la fibre, pour les Réorthoais, la commune de la Réorthe avait exceptionnellement effectué une campagne d'élagage sur tout le territoire communal.

Désormais, les propriétaires riverains de voies publiques sont tenus d'entretenir leurs haies, afin d'éviter toute interaction avec les réseaux de communication.

A défaut d'entretien, nous vous rappelons que la commune pourra mandater un prestataire, à charge des propriétaires.



Carte interactive

eligibilite-vendee.altitudeinfra.fr

VIE ASSOCIATIVE



MAREORTON

Le samedi 11 novembre 2023 aura lieu la 31ème édition du MaRéorthon. Les bénévoles de l'Association Culture et Loisirs (ACL) nous réservent de belles balades et circuits



Les inscriptions sont ouvertes. Toutes les informations sont disponibles sur le site : www.mareorthon.org

11 novembre 2023

La Réorthie (Vendée)

MAREORTON
31ème édition

Rando VTT

circuits de 20 km à 60 km (et plus...)

Rando Pédestre

circuits de 9 km à 31 km

Accueil des 7h30 à Féole/Salle Clemenceau

Au départ: café-brioche

Départs libres de 7h45 à 9h45.

À l'arrivée sandwich et boisson pour tous

Renseignements (Heures repas uniquement)

VTT: 02.51.46.99.19 / Marche: 02.51.27.81.97

www.mareorthon.org (à partir du 1er octobre)

« Ici, les kilomètres on ne les avale pas; on les DÉGUSTE. »

Org: Association Culture & Loisirs - La Réorthie



YOGA SUR CHAISES



Le samedi 7 octobre 2023, 16 Réorthais ont repris les cours de Yoga sur chaises animés par Nathalie MOUNÉ

MARCHE « OCTOBRE ROSE », UNE PREMIERE À LA REORTHE



Le 15 octobre dernier, la commune de la Réorthie a soutenu une marche solidaire à l'initiative citoyenne, qui s'inscrit dans le cadre de l'évènement « Octobre rose ».

Pour cette première marche, **130 personnes se sont déplacées !**

Les enfants se sont également mobilisés en amont. La Récréorthaise » a été habillée de rose et les enfants, accompagnés de l'équipe pédagogique, ont créé des décors pour embellir notre commune et soutenir cette action.

L'opération, fédératrice et inter-générationnelle, s'est inscrite dans une démarche solidaire et éco-responsable avec le réemploi de matériaux (emballages, palettes, ...)

Félicitations pour l'initiative citoyenne, **Félicitations** aux enfants et à l'équipe municipale, **Félicitations** pour votre présence et vos dons pour la ligue contre le cancer.



LE BISTROT - LA MARELLE

Le Bistrot de La Marelle
SAMEDI 18 NOVEMBRE
SALLE CLEMENCEAU-LA REORTHE
A PARTIR DE 19H

PLANCHE FROM
PLANCHE CHARCUT
10€

RÉSERVEZ VOTRE ENTRÉE
4 € (GRATUIT -12 ANS)
06 80 37 18 98
06 78 69 66 52

Toute réservation
1 verre offert

CONCERT :
TIA CARTRON
ZAGAPENTE

FETE DE NOEL - OGE

SAMEDI 2 DECEMBRE 2023
Salle Clemenceau - La Réorthie
A partir de 16h

Fête de Noël
Ecole Jeanne d'Arc

Chants
et contes
par
les enfants

Manège
pour les enfants

Tartiflette, huitres,
saucissons et vin
Uniquement sur réservation

Bar de Noël
et
restauration

Renseignements : ogec@lareorthie-jeannedarc.org



Sud Vendée Littoral
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ATELIERS SÉNIORS

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, en partenariat avec l'association CLCV, vous propose **des ateliers de préventions et de sensibilisations concernant les thématiques des dangers du numérique ou des démarchages téléphoniques.**

La Commune de la Réorthie a répondu favorablement pour l'organisation de ces deux ateliers au sein de la Mairie.


Le Jeudi 30 novembre 2023 de 10h00 à 11h30

Le Jeudi 14 décembre 2023 de 10h00 à 12h00

Ce sont des ateliers **GRATUITS** sur **INSCRIPTION** auprès de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au **02 51 56 07 55**

NOS RÉSEAUX

 **Facebook** : La Réorthie

 **Site web** : www.lareorthie.fr

CityAll : Télécharger l'application sur smartphone et choisir la Réorthie



www.cc-sudvendeelittoral.fr



A VOS AGENDAS !

11 novembre

Commémoration Armistice 1918

11 novembre

MaRéorthon - organisé par l'ACL

18 novembre

Le Bistrot - La Marelle - Salle Clemenceau

2 décembre

Fête de Noël - OGEC - Salle Clemenceau

15 décembre

Vente de pizzas - La Marelle

13 janvier 2024

Vœux du Maire - Salle Clemenceau à 10h45

21 janvier 2024

Concert accordéon - FASI L'accordéon

16 février

Vente de pizzas - OGEC

23 mars 2024

2ème Edition de la Marie Jeanne - OGEC



MAIRIE de la RÉORTHE - 02 51 27 81 52 mairie@lareorthie.fr